



COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS DU 29 mars 2022

Le CNC était présidé M. Pascal BERNARD pour lequel il s'agissait du dernier CNC des ARS puisqu'il a indiqué faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} avril 2022.

Déclarations liminaires UNSA

- 1) Il s'est agi pour l'UNSA de lire la contribution des syndicats d'inspecteurs de notre ministère remise au Sénat lors de leur audition par la mission d'enquête de la commission des affaires sociales du Sénat sur le dossier des inspections-contrôles menés dans les EHPAD.
- 2) L'UNSA a rappelé ses demandes récurrentes à propos de la réforme de la haute fonction publique à savoir que le corps des IGS de la filière santé environnementale et le corps des IASS puissent intégrer la CAP catégorielle de l'encadrement supérieur, au même titre que les corps des MISP, PHISP, IGAS et administrateurs de l'Etat qui le sont déjà, et que ces deux corps puissent prétendre à intégrer le corps des administrateurs de l'Etat.
- 3) L'UNSA a réinterrogé la DRHM sur la promotion dans le corps supérieur (B en A et C en B). Celui-ci avait annoncé la validation par la DGAFP de l'augmentation des ratios de promotion de C en B et de B en A pendant 3 ans pour les corps interministériels : secrétaires administratifs, attachés. L'UNSA est toujours en attente de savoir si la situation des techniciens sanitaires et des adjoints sanitaires a été étudiée par la DGAFP. Lors d'un précédent CNC, il avait été indiqué que la DRHM était dans l'attente du retour de la DGAFP sur les corps spécifiques, notamment ceux de la filière santé-environnement. Nous souhaiterions donc connaître les retours de la DGAFP sur ces demandes.
- 4) Enfin l'UNSA a réinterrogé le DRH sur le plan de recrutement par concours. Ce dernier avait annoncé lors d'un précédent CNC la mise en place de mesures pour augmenter l'attractivité des concours : création d'une marque « employeur de l'Etat » qui va concerner les ARS, possibilité de mieux faire connaître les métiers, nouvelle

fonctionnalité sur la place de l'emploi public où chaque direction aura sa page employeur. L'UNSA souhaiterait savoir où en est la démarche.

Point sur le tableau de suivi des engagements

Ce point n'a pas fait l'objet de débats. L'UNSA regrette que la composition du GT relatif au prochain plan RH des ARS n'ait pas été précisée de même que la négociation de l'accord cadre dans le cadre de l'établissement des banques de données sociales et du télétravail.

Point sur l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire national

Il a été rappelé par l'UNSA que l'application des mesures gouvernementales sur ce sujet s'est plutôt faite dans le sens du relâchement des mesures barrières au sein de nos collectifs de travail alors même que le ministère annonçait parallèlement que la pandémie était loin d'être derrière nous, preuve en étant le développement à partir de fin mars de clusters encore trop nombreux sur nos collectifs de travail.

L'UNSA rappelle que tout employeur peut prendre des mesures adaptées au niveau de la circulation virale en cours dans son établissement car il en a la responsabilité. L'UNSA trouve anormal que des DGARS n'aient pas proposé de renforcer les mesures de télétravail au moment où de tels clusters se développaient dans leurs établissements. Il peut y avoir parmi le personnel de ces ARS des agents à risque de développer des formes graves de la Covid-19 ou bien des proches d'agents qui soient à risque de développer de telles formes. En prenant de telles mesures (renforcement du télétravail et des mesures barrières) en cas de survenue de clusters, les ARS les protègent.

Présentation du Rapport Social Unique des ARS 2020

L'UNSA note le travail fastidieux des équipes de la DRH ministérielle dans le recueil des données venant des ARS et dans le travail d'agrégation des données régionales pour venir constituer ce rapport social unique des ARS et l'UNSA et les en remercie car ce document est essentiel pour les acteurs du dialogue social que sont d'abord les élus siégeant dans les CACT et les CSST mais également les représentants siégeant au CNC des ARS.

Pour autant, si les tableaux de données témoignent de la richesse des éléments collectés, l'analyse politique par le ministère et donc par l'équipe de direction de la DRHM fait défaut. De même, l'analyse prospective sur l'évolution des effectifs des services est peu développée sur les trois années à venir alors que c'est élément est maintenant demandé dans l'élaboration de ce type de rapport. De plus, fait défaut une analyse plus détaillée sur la catégorie des agents contractuels des ARS selon le type de contrats.

Bien entendu, nous notons la baisse des effectifs qui se poursuit des agents de cat C et des MISP. La baisse des effectifs de MISP devient très inquiétante sur les missions régaliennes que sont l'inspection-contrôle, sur la veille sanitaire (TIAC avec les alertes alimentaires, Légionelloses, pathologies émergentes, pathologies à déclaration obligatoire) et plus largement sur la sécurité sanitaire (maîtrise des risques liés aux soins dans les ES et les ESMS, les vigilances). Nous sommes passés de 297 MISP en 2014 dans les ARS à 181 MISP en 2020 (bilan social 2015 du réseau des ARS et RSU 2020 du réseau des ARS) dans ces mêmes ARS. Veut-on pour la nouvelle mandature 2022-2027 un système de santé sans contrôle par le ministère ?

Vote : L'UNSA s'abstient sur ce rapport. Cette abstention ne vaut pas quitus sur les orientations ministérielles prises.

Présentation du projet Hello par l'ARS Hauts-de-France

L'UNSA, par l'intermédiaire de son Secrétaire fédéral, Pascal LEPRETRE, se réjouit que ce programme ait pu être lancé dans une ARS. Ce projet s'est développé, sous l'égide du DGARS, M. Benoit Vallet (ancien DGS) avec comme objectif « d'offrir un environnement de travail de qualité » aux agents de cette ARS. L'UNSA a réagi sur ce programme en indiquant que l'idée était intéressante car c'est bien l'employeur qui est en responsabilité sur la qualité de vie au travail pour ses agents et qu'il ne conviendrait pas que les employeurs se déchargent de cette responsabilité sur les CACT, comme certaines ARS essaieraient de le faire actuellement. Ce type de programme doit être financé par l'ARS sur son budget propre, présenté devant le CACT de l'ARS et les mesures RH doivent être prévues pour permettre la participation des agents aux activités proposées.

Point d'étape relatif à la coopération inter-ARS

Ce dossier se mène au niveau du collège des directeurs généraux d'ARS sans que les instances du personnel ne soient pleinement associées alors même qu'il a été demandé à certains agents d'ARS de commencer à contribuer, certes à la réflexion sur ce programme mais qui dit participation, dit mobilisation, dit mission nouvelle dans les fiches de poste.

Certains objectifs paraissent louables comme l'amélioration de la QVT, le partage de pratiques, d'outils et de méthodes mises en place dans certaines ARS. Mais d'autres interrogent comme par exemple la réponse aux besoins d'expertises et de compétences rares des ARS ou encore la contribution à « la performance de l'action publique par la simplification et la modernisation pour gagner en efficacité ». S'agit-il dans ce cas au final de *charger* des fiches de poste déjà bien pléthoriques depuis le ralentissement des effets de la pandémie pour aider à supprimer plus facilement des postes au sein des ARS par la suite, cela sans contrepartie. Derrière l'identification d'ARS pilote sur certains chantiers, il y a des ressources humaines qui sont mobilisées dès à présent au-delà des seuls 4 agents recrutés pour démarrer le pilotage de ce projet et dont le financement de ces postes est prélevé sur le solde budgétaire du réseau ARS mais le financement de la mobilisation des agents des ARS est lui directement prélevé sur la masse salariale des ARS mobilisées. La mobilisation de ces ressources humaines n'apparaît pas dans le document présenté devant le CNC ce jour.

L'UNSA demande plus de transparence à ce niveau dès la phase de mise en place de ce projet et insiste pour que les CACT des ARS soient également informés de ce projet, dès son amorce et à intervalle régulier.

Point sur la convergence indemnitaire dans la Fonction Publique

L'UNSA constate que c'est la première fois qu'il est question de convergence indemnitaire pour des agents du ministère de la santé qui ont toujours été les laissés pour compte dans la fonction publique, cela depuis environ 25 ans. Un petit pas pour les premiers agents concernés du ministère, les attachés et les secrétaires administratifs et une grosse attente pour tous les autres agents et notamment les agents de cat C : administratifs, techniques et sanitaires et les autres corps de cat A : administratifs et techniques.

Il est injuste que les premiers de cordée au sein de notre ministère (ARS comprises) pour gérer la crise sanitaire n'aient eu aucune compensation au plan statutaire pour les corps concernés alors que les premiers de cordée des hôpitaux ont obtenu des valorisations statutaires conséquentes et régulières depuis le début de la crise sanitaire qui étaient justifiées. Bien avant l'arrivée des renforts, ces premiers de cordée des ARS étaient au rendez-vous, monsieur le ministre, pour gérer la crise sanitaire. Si vous avez gratifié les membres des Codir, les petites mains derrière ces Codir étaient à la manœuvre pour décliner vos DGS urgents, MINSSANTE et MARS en journée, le soir, le week-end et les jours fériés sans rien exiger en retour car mus par le seul intérêt général et sans compter leur temps et si vous les avez remerciés, c'est en parole et non actes. Tous ces agents y ont laissé un peu de leur santé au travail. Un juste retour des choses est souhaitable.

Nous profitons donc de cette convergence indemnitaire pour vous demander l'alignement des socles IFSE sur ce qui se pratique ailleurs dans d'autres ministères. Cette révision est nécessaire pour tous les agents et notamment pour les agents de catégorie C et les agents des corps techniques en y incluant les IASS.

Questions diverses

L'UNSA a fait part de nombreux dysfonctionnements dans la procédure d'avancement 2022. Le guide de promotions 2022 n'a pas été communiqué aux agents dans toutes les ARS. Il semble que les listes des promouvables n'aient pas été communiquées dans toutes les ARS alors que c'est réglementaire. Quand elles l'étaient, il fallait que les agents devinent sur quel support ces listes pouvaient être communiquées.

Dans certaines ARS, les quotas de promotion attribués par les services de la DRHM aux ARS par corps et grade n'ont également pas fait l'objet d'une communication aux agents. Il est important que le ministère (DRHM) encadre mieux à l'avenir cette procédure d'avancement. L'UNSA termine en rappelant que pour les agents de droit public titulaires, l'employeur principal reste le ministère.

Représentants UNSA Santé Cohésion Sociale au CNC

- Mme Hélène EGEE, TS, ARS PACA, DD13
- Mme Alexandra FRANCOS, IASS, ARS NORMANDIE
- M. Thierry MATHIEU, MISP, ARS PACA, DD06
- Mme Florence LEPAGNOL, PHISP, ARS IDF
- M. Thierry FOUERE, MISP, ARS PDL, DD44
- Mme Sandrine SAILLARD, IES, ARS IDF, siège 75
- Mme Virginie LAFAGE, IASS, ARS OCCITANIE
- M. Stéphane BERNARD, IASS, ARS IDF, siège 75
- M. Vincent CAMPANO, SA, ARS ARA, siège 69

Grâce à vous, l'**UNSA** est le premier syndicat de droit public au CNC avec 5 sièges de titulaires sur 12.